



QF :

BULLETIN D'INSCRIPTION

MERCREDIS EDUCATIFS et VACANCES SCOLAIRES

MERCREDIS	Date(s)		ETE 2021	Semaine 28	Semaine 29
AUTOMNE 2020	Semaine 43	Semaine 44		Semaine 30	Semaine 31
HIVER 2021	Semaine 8	Semaine 9		Semaine 32	Semaine 33
PRINTEMPS 2021	Semaine 17	Semaine 18		Semaine 34	

Renseignements sur l'enfant:

Nom : Prénom :

Date de naissance:/...../..... Garçon Fille

Lieu de résidence : Parents Maman Papa Alterné Autres :

PAS DE REGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER VEGETARIEN SANS PORC

PERE ou TUTEUR

NOM :

Prénom:

Adresse :

.....

Tel portable :/...../...../...../...../...../.....

Adresse mail:

N°sécurité sociale :

MERE ou TUTRICE

NOM :

Prénom:

Adresse :

.....

Tel portable :/...../...../...../...../...../.....

Adresse mail:

N°sécurité sociale :

Régime Général : OUI NON Autre régime (à préciser)

Compagnie et N° de contrat :

Nom de la mutuelle :

AUTORISATIONS	OUI	NON
Autorisation photo pour la diffusion de photos dans le cadre de communication (facebook, journal,		
Autorise la/le directeur à prendre les décisions médicales nécessaires au bien être de l'enfant		
Autorise l'enfant à rentrer seul/e		
L'enfant est capable de nager 50m		
Autorise l'enfant à participer à toutes les activités proposée		
Autorise l'enfant à participer aux sorties et à pouvoir être transporter en minibus ou transport en commun		

Documents à fournir, ils seront validés et cochés dès reception

Avis d'imposition	
Assurance individuelle accident (responsabilité civile)	
Numéro d'allocataire CAF :	
Photocopie du carnet de vaccination	

Renseignements médicaux obligatoires

Pour toute particularité liée à la santé de votre enfant, veuillez prendre rendez-vous avec la Directrice

NOM DU MEDECIN DE FAMILLE :Tél: :/...../...../...../...../

Votre enfant présente-t-il des troubles de la santé : OUI NON

SI VOTRE ENFANTS POSSEDE UN PAI, merci de nous fournir le protocole des procédures à suivre et vous rapprocher de la directrice afin de l'en informer et de donner vos informations sous enveloppe.

Votre enfant présente-t-il les pathologies suivantes :

Allergies alimentaires OUI (*nous ne faisons pas de repas spécifiques aux allergies*) :
 NON

Allergies médicamenteuses OUI: NON

Asthme : OUI / NON DIABETE : OUI / NON EPILEPSIE: OUI / NON

Merci de préciser si votre enfant rencontre un autre trouble de la santé (langage, de comportement, ...) :

L'enfant suit-il un traitement régulier : OUI / NON attention, nous ne pouvons donner de médicaments sans ordonnance médicale.

Le trouble de la santé implique-t-il une conduite particulière à suivre en cas d'urgence au sein du temps d'accueil de loisirs :
 OUI / NON précisez :

Autres indications utiles (port de lunettes, prothèses dentaires ou auditives, suivi spécialisé):

VACCINS OBLIGATOIRES : Diphtérie, Tétanos et la Poliomyélite (DTP)

Votre enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes :	OUI	NON
Angine		
Coqueluche		
Oreillons		
Otite		
Rubeole		
Rougeole		
Varicelle		
Scarlatine		

Je m'engage à faire enregistrer personnellement l'arrivée et le départ de mon enfant au centre de loisirs ou à défaut à déléguer à une personne majeure (selon la même procédure) sur présentation d'une pièce d'identité.

	Lien :

Fait à le

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

Les factures des mercredis sont établies à chaque fin de mois et devront être réglées à ce moment.

Les inscriptions du mercredi se font le VENDREDI de la semaine d'avant, au plus tard
Les inscriptions pour les vacances se font uniquement à la semaine.



REGLEMENT INTERIEUR

A.L.S.H. de l'Adeppa

- Implantation : SA Adeppa, avenue Charlemagne – 57640 VIGY.
- Organisation : La Nouvelle Adeppa
N° 057ORG0727 DRDJS

Accueil Collectif de Mineurs - Séjour sans hébergement

L'Adeppa organise des Accueils Collectifs de Mineurs afin d'accueillir les enfants âgés de 4 à 12 ans. Les enfants sont accueillis, à la journée ou à la semaine, avec la collation du matin, le repas de midi et le goûter compris.

La prise en charge s'effectue au centre Adeppa par un accueil :

- ▶ le matin à partir de 7h30 jusqu'à 8h45
- ▶ le départ des enfants s'effectue de 17h jusqu'à 18h (centre de loisirs) 18h30 (mercredis)

Admission

Les inscriptions se font à l'Adeppa de Vigy.

Le dossier d'inscription de votre enfant doit être remis COMPLET à la Direction avant le premier jour des mercredis ou centre de loisirs.

Les enfants âgés de 4 ans révolus, scolarisés et jusqu'au jour de leurs 12 ans, seront accueillis sur notre structure.

Un enfant qui n'a pas fait l'objet d'une inscription préalable ne pourra pas être pris en charge par l'équipe.

Les enfants seront accueillis dans la limite des places disponibles.

Les pièces à fournir chaque année scolaire sont :

- Bulletin d'inscription
- Dernier avis d'imposition
- Photocopies des vaccins
- Attestation de sécurité sociale en cours sur laquelle figure le nom de l'enfant
- Copie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile sur laquelle figure le nom de l'enfant
- Copie de l'attribution de l'Aide aux Loisirs CAF ou MSA
- Bons des Comités d'Entreprise et autres organismes ayant passé une convention avec l'Adeppa
- Règlement intérieur signé

Modalités d'inscriptions et de paiement

Pour le bon fonctionnement du service (taux d'encadrement, ajustement des effectifs, respect de la législation, prévision des repas à commander, programmation des activités), les familles doivent obligatoirement réserver les dates de présence de leur enfant.

Le paiement se fera au maximum le premier jour de présence de l'enfant en centre de loisirs ou à la fin du mois pour les mercredis.

Il existe 3 formules de réservations pour les mercredis :

- A la journée
- A la demi-journée « matin + repas », avec horaires spécifiques : de 7h30 / 9h jusqu'à 13h30
- A la demi-journée « repas + après-midi », avec horaires spécifiques : de 11h/12h jusqu'à 17h /18h30

Il existe une formule unique de réservation pour les centres de loisirs :

- A la semaine : du lundi au vendredi avec horaires spécifiques : de 7h30 / 9h et de 17h /18h

Attention :

- Toute arrivée ou départ d'un enfant en dehors de ces horaires se fera sur demande exceptionnelle de la famille et avec accord de la direction
- Lors des jours de sortie, les inscriptions ne se feront uniquement pour la journée entière
- Si l'enfant n'a pas d'autorisation à rentrer seul, il sera confié aux personnes désignées sur le dossier d'inscription
- L'enfant ne peut pas repartir avec une personne mineure

- Une pièce d'identité pourra être demandée aux personnes venant chercher les enfants
- Les annulations hors délais sont possibles. Néanmoins elles seront facturées si elles ne sont pas justifiées (certificat médical ou attestation congés de l'employeur)
- La Direction est en droit de refuser tout enfant non inscrit dans les délais. Toutefois, afin de répondre à des situations urgentes, un enfant pourra être accueilli au centre de loisirs sous réserve de place disponible et du respect des taux d'encadrement légaux.

Le paiement peut se faire par :

- Chèque
- Espèce
- Chèques vacances
- Carte bancaire

Réclamation : Toute contestation devra être faite auprès de l'accueil, dans un délai de 1 mois à réception de la facture. Au-delà de ce délai, aucun recours ne sera recevable. En cas de problème (erreur dans la facture) l'accueil ainsi que la direction de l'accueil sera chargée de rechercher les éventuelles erreurs auprès de l'agent comptable ou auprès de l'équipe d'animation qui a effectué les pointages des enfants.

Maladies / accidents

Il est interdit à l'équipe d'encadrement d'administrer des médicaments aux enfants.

Seules les dispositions prévues par le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ou une ordonnance médicale (si présence d'un assistant sanitaire dans l'équipe) feront l'objet d'une prise en charge par les agents ayant bénéficiés d'une formation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).

Le parent peut cependant venir en cours de journée pour donner lui-même le médicament à son enfant.

Les parents sont priés de signaler à la Direction de l'ACM les problèmes de santé (antécédents et actuels) de l'enfant ainsi que les éventuelles difficultés de comportement en collectivité.

Tout signe de maladie contagieuse peut représenter une éviction systématique du centre et doit être impérativement signalé par les parents. Le retour de l'enfant devra être signalé par un certificat médical du médecin traitant. La direction se réserve le droit de refuser d'accueillir un enfant dont l'état de santé est incompatible avec la vie en collectivité et les activités du centre.

Le responsable peut demander aux parents de venir chercher leur enfant s'il juge que son état de santé le nécessite. Il peut de sa propre initiative appeler un médecin.

En cas d'accident grave, il sera fait appel, en priorité, aux services d'urgence.

Les parents seront aussitôt prévenus.

En cas d'intervention d'un médecin pendant le séjour au centre, le règlement est à la charge des parents et devra être effectué dans les 24h auprès du Directeur du centre.

Allergies alimentaires :

Nous communiquons quotidiennement la liste des allergènes utilisés dans nos menus. Elle est également disponible sur demande par téléphone au 03 87 77 92 09.

L'Adeppa ne prend pas en charge les menus spécifiques liés aux allergies alimentaires, cependant les parents peuvent apporter le repas de l'enfant.

Règles de vie :

Les parents ET les enfants doivent :

- Respecter l'ensemble des personnes présentes sur les accueils : jeunes, animateurs, administrés et autre publics présents sur le site
- Respecter les animaux ainsi que les végétaux du site
- Respecter les termes du présent règlement (horaires, délais d'annulation et de réservation...)

En cas de non-respect du règlement, un avertissement, une exclusion temporaire ou définitive de l'accès au service peut être prononcé par la direction de l'accueil ou de l'Adeppa.

Vêtements et objets personnels

Les thématiques des activités s'axant principalement autour de la nature et des jeux en plein air, les enfants doivent porter des vêtements adaptés pour leur bien-être et leur sécurité.

Merci aux parents de fournir un sac à dos comprenant :

- Chaussures adaptées à l'extérieur (bottes, chaussures fermées, baskets)
- Chaussures propres à usage intérieur (rythmique, chaussons...)
- Tenue de rechange : haut, bas, sous-vêtements (pour les retours de forêt, ferme, pluie, bataille d'eau...)
- K-way ou anorak en fonction de la météo du jour

- Chaussures fermées obligatoires pour l'équitation ainsi qu'un pantalon long de préférence
- Casquette et crème solaire en fonction de la météo du jour

Les objets personnels sont sous la responsabilité des enfants qui les apportent.

Les objets suivants ne sont pas autorisés au centre :

- Sucettes
- Objets dangereux (couteau, cutter...)
- Médicaments
- Bijoux
- Appareils électroniques (téléphone, tablettes...)

Si un enfant ne porte pas les vêtements adéquats pour une activité, l'équipe d'animation se réserve le droit de ne pas le faire participer à celle-ci.

La Direction

Date

Signature des parents (précédée de la mention "lu et approuvé")